

RCS : LAVAL  
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00347  
Numéro SIREN : 794 031 989  
Nom ou dénomination : LOGIFLOWS

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2021 sous le numéro de dépôt 3552

**TROISIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

**La société APLODE,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the company name.

EXTRAIT

**LOGIFLOWS**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 40.000 Euros

Siège social : 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtelier II  
53940 SAINT BERTHEVIN

794 031 989 RCS LAVAL

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES**

**DU 26 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le vingt-six mai à seize heures,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **LOGIFLOWS**, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Présidente, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission de la Présidente ;**
- **Nomination d'une nouvelle Présidente ;**
- **Agrément de cessions d'actions en application de l'article 13 des statuts ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

L'Assemblée est présidée par Monsieur CARLUCCI Thierry, représentant la société APLODE, Directrice Générale de la société.

Mme Delphine Demoine est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, émargée par les associés et certifiée exacte par la Présidente et le secrétaire, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent 3.964 actions sur les 4.000 actions composant le capital social, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

La Présidence constate donc que le quorum requis pour la validité de la présente assemblée, est atteint.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, la Présidence lit et met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société SASU ACOTRANSLOG, de ses fonctions de Présidente de la société, à compter du 26 Mai 2021.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme à compter du 26 Mai 2021, pour une durée illimitée :

#### **En qualité de Présidente :**

- **La société APLODE,**  
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 €uros  
dont le siège social est fixé à LAVAL (53000) 7, allée Georges Courteline,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 805 276 565 R.C.S. LAVAL,

en remplacement de la société SASU ACOTRANSLOG, Présidente démissionnaire.

La société **APLODE** sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de son objet social, et notamment ceux énumérés à l'article 19 des statuts.

Les dispositions des statuts limitant les pouvoirs du président sont inopposables aux tiers.

Le président peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

[...]

#### QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la Présidente de la société, pour engager la société, à l'effet de signer les documents nécessaires aux transferts d'actions, aux charges et conditions qu'elle aura toutes facultés de négocier, à signer tous actes modificatifs, à souscrire tous engagements juridiques et financiers aux charges et conditions qu'elle jugera utile, le tout avec pour objectif de finaliser les cessions des titres de notre société.

Tous pouvoirs sont également conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Secrétaire.

La Présidente,

Le Secrétaire,

**POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME**

